

## CCT de la branche des services de sécurité privés

### Annexe 1: Salaires minimums dès le 1.1.2017 (valable pour les membres AESS)

#### Catégorie d'engagement A :

Années de service	Salaires minimum Temps de travail annuel de 2000 heures
1 <sup>ère</sup>	CHF 52'400.--
2 <sup>ème</sup>	CHF 53'495.--
3 <sup>ème</sup>	CHF 55'120.--
4 <sup>ème</sup>	CHF 56'545.--
5 <sup>ème</sup>	CHF 57'655.--
6 <sup>ème</sup>	CHF 58'230.--
7 <sup>ème</sup>	CHF 58'600.--
8 <sup>ème</sup>	CHF 58'980.--
9 <sup>ème</sup>	CHF 59'360.--
10 <sup>ème</sup>	CHF 59'720.--
11 <sup>ème</sup>	CHF 60'100.--
12 <sup>ème</sup>	CHF 60'480.--
Dès la 13 <sup>ème</sup>	CHF 60'900.--

1. Les salaires annuels minimaux sont adaptés en fonction du temps de travail. Celui-ci peut être compris entre 1801 et 2300 heures.
2. Les salaires pour les collaborateurs de moins de 25 ans ne peuvent être inférieurs que de CHF 150.-- par mois au maximum par rapport aux salaires minimaux mentionnés ci-dessus.

#### Catégorie d'engagement B:

Années de service	Salaires minimum Temps de travail annuel de 1400 heures
1 <sup>ère</sup>	CHF 34'300.--
2 <sup>ème</sup>	CHF 34'860.--
3 <sup>ème</sup>	CHF 35'770.--
4 <sup>ème</sup>	CHF 36'680.--
5 <sup>ème</sup>	CHF 37'100.--
Dès la 6 <sup>ème</sup>	CHF 37'450.--

1. Les salaires annuels minimaux sont adaptés en fonction du temps de travail. Celui-ci peut être compris entre 901 et 1800 heures.

#### Catégorie d'engagement C :

Cantons	Salaires horaires <u>sans</u> indemnité de vacances 1 <sup>ère</sup> année de service	Salaires horaires <u>sans</u> indemnité de vacances A partir de la 2 <sup>e</sup> année	Salaires horaires <u>sans</u> indemnité de vacances A partir de la 3 <sup>ème</sup> année	Salaires horaires <u>sans</u> indemnité de vacances A partir de la 4 <sup>ème</sup> année
ZH	CHF 23.20	CHF 23.55	CHF 23.90	CHF 24.25
BS,BL,GE	CHF 22.70	CHF 23.05	CHF 23.40	CHF 23.75
Autres	CHF 22.20	CHF 22.50	CHF 22.85	CHF 23.20

## Salaires minimums convoyage de fonds (CIT) / transport de valeurs dès 1.1.2017

### Catégorie d'engagement A:

Années de service	Salaire minimum Temps de travail annuel de 2000 heures
1 <sup>ère</sup>	CHF 52'400.--
2 <sup>ème</sup>	CHF 53'495.--
3 <sup>ème</sup>	CHF 54'915.--
4 <sup>ème</sup>	CHF 56'020.--
5 <sup>ème</sup>	CHF 57'100.--
6 <sup>ème</sup>	CHF 57'470.--
7 <sup>ème</sup>	CHF 57'840.--
8 <sup>ème</sup>	CHF 58'205.--
9 <sup>ème</sup>	CHF 58'575.--
10 <sup>ème</sup>	CHF 58'940.--
11 <sup>ème</sup>	CHF 59'305.--
12 <sup>ème</sup>	CHF 59'665.--
Dès la 13 <sup>ème</sup>	CHF 60'085.--

1. Les salaires annuels minimaux sont adaptés en fonction du temps de travail. Celui-ci peut être compris entre 1801 et 2300 heures.
2. Les salaires pour les collaborateurs de moins de 25 ans ne peuvent être inférieurs que de CHF 150.-- par mois au maximum par rapport aux salaires minimaux mentionnés ci-dessus.

### Catégorie d'engagement B:

Années de service	Salaire minimum Temps de travail annuel de 1400 heures
1 <sup>ère</sup>	CHF 33'950.--
2 <sup>ème</sup>	CHF 34'510.--
3 <sup>ème</sup>	CHF 35'420.--
4 <sup>ème</sup>	CHF 36'330.--

1. Les salaires annuels minimaux sont adaptés en fonction du temps de travail. Celui-ci peut être compris entre 901 et 1800 heures.

### Catégorie d'engagement C :

Cantons	Salaires horaires sans indemnité de vacances 1 <sup>ère</sup> année de service	Salaires horaires sans indemnité de vacances A partir de la 2 <sup>e</sup> année de service
ZH	CHF 23.20	CHF 23.55
BS, BL, GE	CHF 22.70	CHF 23.05
Autres	CHF 22.20	CHF 22.50

#### AESS

Association des entreprises suisses  
des services de sécurité

#### Unia

Le Syndicat

H. Winzenried  
Président

R. Casutt  
Secrétaire général

V. Alleva  
Présidente

V. Polito  
Membre du CD